



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	17

Objet:

Avenant financier à la convention avec les FRANCAS du Gard relative à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse sur le territoire communal

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO,

Absents : Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Manon BLOQUE pour Corinne LEFEBVRE, N'Fissa BENSAID pour Cécile FABRE

Secrétaire de séance : Laure ZEROUALI

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2022, déléguant la gestion des services périscolaires et extra scolaires à l'Association Les Francas du Gard et à signer la convention pluri annuelle d'objectifs (CPO 2022-2025) ;

Considérant que le budget établi par les Francas du Gard présente une augmentation des produits attendus pour cette année scolaire, liée notamment à une augmentation des tarifs péri et extra scolaires, ainsi qu'à une augmentation de la fréquentation.

Cela engendre une modification du tableau financier devant donner lieu à la signature d'un avenant.

Montant total précédent = 32 285 €

Montant total nouveau = 30 174 €

Différence = 2 111 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier.

Le secrétaire de séance,
Laure ZEROUALI

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

